

CERTIPHYTO - Opérateur (Renouvellement)

La date de validité du certiphyto est de 5 ans à partir de la date de délivrance indiquée sur le certificat

Enregistré au Répertoire Spécifique sous le n° RS5653 auprès de France Compétences

Certificateur : DRAAF



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



1 jour (7 heures)



210 € TTC - Les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif de la formation

Objectifs de la formation

- Actualiser ses connaissances sur la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les évolutions récentes en matière de sécurité et de pratiques alternatives
- Consolidez vos gestes professionnels liés à l'application, au nettoyage du matériel, à la protection de la santé et de l'environnement dans un cadre réglementé

Inscription

Formations techniques professionnalisantes, pour votre équipe ou votre structure.

Contactez-nous !

Téléphone : 04 78 33 46 12

Mail : cfppa.ecully@educagri.fr

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques réglementaires
- Rappel des gestes professionnels et sécurité
- Etudes de cas concrets
- Partage d'expérience entre participants

Public - Prérequis

Personnels applicateurs : salariés agricoles, ouvriers paysagistes ou agents techniques déjà titulaires d'un certiphyto Opérateur en cours de validité

Les prérequis sont :

- Compréhension du français oral et écrit
- Être titulaire d'un Certiphyto en cours de validité, correspondant à la catégorie professionnelle visée par la formation (Opérateur)
- Présenter un justificatif du certificat primo au moment de l'inscription

Financement

Modalités de financement possibles (sous réserve d'éligibilité selon votre situation) : financement par l'entreprise, OPCO (OCAPIAT, VIVEA ...), financement individuel (CPF, autofinancement), ou autres dispositifs selon région / branche.

Modalités d'évaluation

Attestation remise en fin de formation pour faire votre demande de renouvellement sur le site "www.service-public.fr"

Contenu de la formation

Partie 1 : Les évolutions réglementaires en matière d'utilisation des produits phytosanitaires

🎯 Mettez à jour vos connaissances sur les règles de sécurité applicables lors des traitements phytosanitaires

- Rappel des points clés du cadre réglementaire : loi EGAlim, loi Labbé, plans Ecophyto et leurs évolutions
- Conditions et restrictions d'usages ZNT (Zones de Non Traitement)
- Les produits interdits

Partie 2 : Rappel sur la prévention des risques santé et environnementaux

🎯 Améliorez vos pratiques en regard des obligations réglementaires dans une recherche de prévention des risques

Prévention des risques de sécurité :

- Bonnes pratiques de protection individuelle (EPI), de signalisation et d'utilisation du matériel
- Sécurisation du site d'application (riverains, zones sensibles, force du vent)

Prévention des risques santé et environnementaux :

- Risques d'exposition (inhalation, ingestion ou contact cutané).
- Comportements à risque et gestes de premier secours en cas d'incident
- Protéger les cours d'eau, la biodiversité et les publics vulnérables
- Gérer, collecter et retraiter les effluents et déchets - EVPP, PPNU
- Rappel sur les règles de transport, le stockage et la préparation des mélanges
- Lecture de l'étiquette et respect de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Partie 3 : La réduction des usages et les alternatives aux produits phytosanitaires

🎯 Identifiez les alternatives disponibles pour réduire l'usage des produits chimiques

Techniques culturales préventives, paillage....

Rappels sur les autres alternatives :

- Lutte intégrée
- Produits de biocontrôle
- PNPP et substances de base
- Désherbage mécanique

Témoignages ou retours de terrain sur des pratiques efficaces

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web

